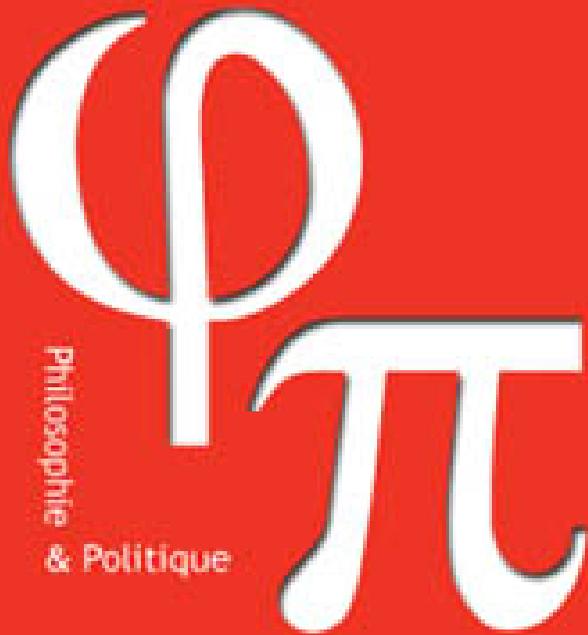


René NGAMBELE NSASAY

La cosmodémocratie

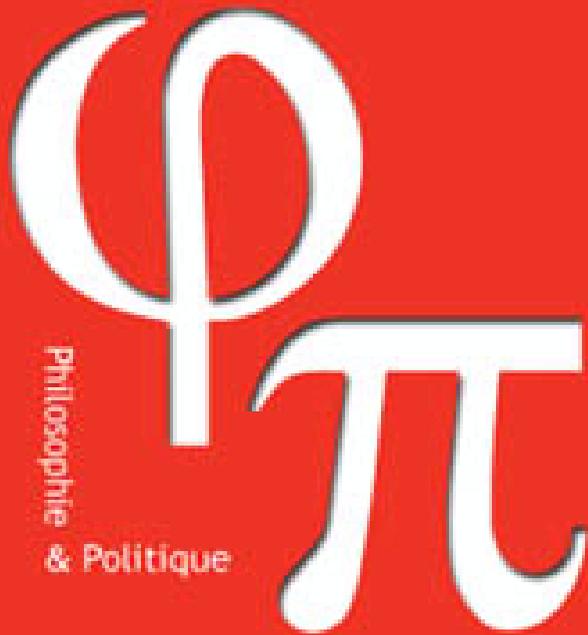
Un principe de gouvernance
pour la société technologique et mondialisée



René NGAMBELE NSASAY

La cosmodémocratie

Un principe de gouvernance
pour la société technologique et mondialisée



Introduction générale

Si le titre principal de cet ouvrage sort du vocabulaire usuel, le sous-titre, lui, fait clairement référence au *Principe responsabilité* de Hans Jonas, que son auteur a proposé comme « une éthique pour la civilisation technologique »¹. À la suite de Jonas, je m'inscris ainsi dans le débat complexe qui porte sur la nature des rapports que l'homme moderne entretient avec la technique, cette marque indélébile de notre civilisation contemporaine. Je puise abondamment aux sources jonas-siennes, avec lesquelles je partage la peur « pour ce qui arrive à l'homme » et la volonté d'assumer l'héritage de la modernité avec responsabilité.

Cependant, l'objectif visé ici n'est pas la vulgarisation de la pensée du philosophe allemand, ni la simple interprétation politique de son principe éthique. J'entends plutôt reprendre le débat là où Jonas l'a laissé², pour répondre à la question toujours actuelle du type de gouvernement qui serait à même de régir de manière juste, crédible et efficace, la société contemporaine, qui reste profondément marquée du double sceau de la technique et de la mondialisation.

On sait que, dépité par la complexité des procédures et l'égoïsme intrinsèque du système démocratique, Jonas lui a préféré le pouvoir de l'élite³. À ses yeux, en effet, non seulement la multitude nourrit rarement des sentiments altruistes, mais en plus, elle ne dispose généralement pas du savoir requis pour décider en connaissance de cause des questions importantes qui touchent à son avenir et à l'avenir de son environnement vital ; par ailleurs, la complexité des procédures propres à ce système ne peut que retarder la solution des problèmes dont l'urgence ne nous laisse aucun délai. Outre la pérennité de l'espèce sur terre, c'est l'essence même de l'homme qui se retrouve sous la menace

¹ Cf. Jonas, H., *Le principe responsabilité. Une éthique pour la civilisation technologique*, trad. J. Greisch, Paris, Éditions du Cerf, 1997. Désormais *PR*.

² Rappelons que Jonas n'a pas franchi le passage de l'éthique à la politique. Il semble s'être tellement préoccupé du problème de la refondation de l'éthique qu'il a relégué au second plan les questions de médiations institutionnelles et de relais structurels exigés par le principe éthique qu'il a dégagé.

³ Cf. *PR*, p. 44.

du « syndrome technologique »⁴ ; car les manipulations diverses auxquelles se livrent les biotechnologies font redouter des conséquences imprévisibles pour l'« image » que nous avons de l'homme et de sa dignité.

Pour Jonas, la remise en selle de l'antique idée du « pouvoir des sages » est un acte de responsabilité qu'impose l'imminence de la menace. Car, avisée et émancipée de tout esprit partisan, l'élite devrait être capable d'intégrer la dimension prévisionnelle dans l'action actuelle et d'imposer du même coup la politique de modération indispensable.

La critique redoute, non sans raison, le risque d'une dérive autoritaire. Gilbert Hottois, par exemple, récuse l'argumentaire finaliste dont Jonas se sert pour fonder son entreprise éthique⁵, alors que Marie-Geneviève Pinsart dénonce, de son côté, le ton dogmatique du discours, qui ne peut que suggérer une gestion autoritaire de la chose publique⁶.

Alerté par la critique, je prends le pari de vérifier la pertinence des propositions jonassiennes, en posant sans détour la question de savoir si la survie de l'humanité, exposée à la menace technologique, peut être obtenue au mépris de la liberté, éventuellement par le recours à un gouvernement fort du genre du « pouvoir des sages » évoqué plus haut.

La question se pose avec d'autant plus d'acuité que des défis d'un genre nouveau sont apparus depuis quelque temps, s'illustrant par leur caractère collectif et global. Ces défis trouvent leur parfaite illustration dans les questions aujourd'hui très discutées du réchauffement climatique, de la globalisation de l'économie, de la rapide diffusion des épidémies, et de la violence fugace que représente la criminalité transfrontalière. Dans le domaine de la santé publique, la dissémination des pandémies telles que le virus Ébola, la fièvre aphteuse ou la grippe aviaire H5N1, qu'on pouvait contenir sans trop de peine dans des espaces relativement limités il y a deux siècles, menacent aujourd'hui la sécurité sanitaire mondiale quasi instantanément, dès leur manifestation. Il en est de même de la cyber-criminalité et du réchauffement climatique, qui se moquent de la notion de frontières sur laquelle repose notre conception westphalienne du politique. Devant ce type de défis, qui sont tous marqués du sceau de la technique et de la globalisation, l'État,

⁴ Cf. Jonas, H., *Pour une éthique du futur*, traduction et présentation de S. Cornille et P. Ivernel, Paris, Rivage Poche/Petite Bibliothèque, 2002, p. 52. Désormais *PEF*.

⁵ Cf. Jonas, H., « Une analyse critique du néo-finalisme dans la philosophie de H. Jonas » in Hottois, G. et Pinsart, M.-G. (dir.), *Hans Jonas. Nature et responsabilité*, Paris, Vrin, 1993, p. 36.

⁶ Lire à ce sujet : Pinsart, M.-G., « Nature humaine ou expérimentation humaine » in Hottois, G. et Pinsart, M.-G. (dir.), *Hans Jonas. Nature et responsabilité*, Paris, Vrin, 1993, p. 90-91.

entendu en son sens moderne, est impuissant. Les attributs de souveraineté dont il se targue depuis trois siècles ne lui sont pas de grand secours, quand il est sollicité pour accomplir ses missions traditionnelles de sécurité et de régulation des échanges sur son territoire.

La question ainsi posée invite à prendre position par rapport au propos du philosophe allemand, soit pour confirmer son scepticisme à l'égard du système démocratique, soit pour l'infirmier. Dans l'affirmative, il faudrait étayer une thèse que l'auteur lui-même a formulée de manière désespérément laconique ; et dans la négative, il s'agira de démontrer l'impertinence de la proposition, en concluant à la pérennité de la démocratie, en dépit des justes observations formulées à son sujet par le philosophe.

Avant de décider de la forme de gouvernement qui répondrait le mieux aux requêtes de la civilisation technologique (chapitre VI), qui est la nôtre, il importe d'appréhender au préalable la portée de cette civilisation, marquée du sceau de la technique (chapitres I et II) et de la mondialisation (chapitre III). C'est en interrogeant l'histoire que l'on apprend que, bien avant Hans Jonas, Platon avait déjà mis en évidence le besoin d'une valorisation de l'expertise dans la gestion de la Cité (chapitre IV). Sa thèse du philosophe-roi sert de base théorique à l'aristocratie qui a dominé la pratique politique jusqu'au XVIII^e siècle. Au regard de la complexité des enjeux et de la relative ignorance dont fait montre le commun des mortels, ne faudrait-il pas, en effet, faire confiance à la compétence et à l'impartialité de l'élite (chapitre V) ?

L'idée est de bon sens. Le foisonnement actuel des « comités d'experts » auprès des cabinets ministériels et des institutions internationales confirme sans conteste son intérêt renouvelé. Elle aurait dû emporter également mon adhésion sans réserve, si l'histoire n'était pas riche en enseignements à propos des inévitables dérives de tout pouvoir autoproclamé échappant au contrôle du peuple pour lequel il est en principe institué. Alexis de Tocqueville a dénoncé avec clarté l'usurpation certaine de la liberté, dès lors que les destinataires des lois ne sont pas les mêmes qui les édictent. Si donc la nécessité d'introduire une dimension prévisionnelle dans la gestion de la chose publique se conçoit aisément, on doit en revanche hésiter à suivre Jonas, lorsqu'il soutient le principe d'une « pause de la liberté » comme le prix à payer éventuellement pour la sauvegarde physique de l'humanité⁷.

Pour au moins trois raisons, je soutiens pour ma part la thèse de la pérennité de la démocratie : *primo*, parce que le caractère collectif et

⁷ Jonas, H., *Pour une éthique du futur*, traduit et présenté par S. Cornille et P. Ivernel, Paris, Rivages poche/Petite Bibliothèque, 2002, p. 114.

cumulatif des défis à relever, souligné à bon escient par Jonas lui-même, ne plaide pas en faveur d'une restriction de la responsabilité ; *secundo*, parce qu'il n'existe pas d'alternative politique crédible au régime d'égalité et de liberté qu'est la démocratie, ainsi que l'ont montré Alexis de Tocqueville et l'ensemble de critiques libéraux du totalitarisme ; et *tertio* enfin, parce que la menace technologique incriminée n'est pas une crise passagère qu'on réglerait au moyen d'une mesure d'exception : elle est la condition de l'homme postmoderne que nous sommes. Nous ne pouvons, par conséquent, nous engager dans la voie d'une « suspension » de la liberté, en berçant l'espoir secret que la nature humaine, toujours prête à rebondir, se chargera de réparer les dégâts. Si donc, comme l'affirme Jonas, l'humanité n'a pas droit au suicide⁸, il faut aussitôt ajouter qu'elle n'a pas droit à la servitude non plus. Dès lors, faire preuve de responsabilité revient à assurer la pérennité de la vie sur terre sans que la liberté s'en trouve aliénée. Autrement dit, la démocratie s'impose même alors que ce qui est en jeu n'est rien de moins que la survie de l'espèce.

Mais est-il possible de reconduire sans ménagement la démocratie, alors que l'État national, qui lui sert de cadre naturel, est fondamentalement remis en cause par le caractère global des défis nouveaux auxquels il est confronté ? Des accommodations s'imposent, pour autant que l'on veuille reconduire le système démocratique dans son statut de mode préférentiel de gestion de la chose publique. Peut-être que suffirait-il de valoriser davantage la figure du juge international, cet arbitre à qui les États ont convenu de conférer des compétences universelles ? On devra malheureusement prendre en compte le dysfonctionnement du système et sa dépendance à l'égard du pouvoir étatique : au lieu d'universaliser la compétence du juge, d'affirmer son autonomie et de garantir l'équité des jugements, le droit international s'avère sélectif, exposant les plus faibles à la rigueur de la loi commune, pendant que les puissants, les plus actifs sur la scène internationale, y échappent par le recours à divers subterfuges. La relative impuissance du juge international porte atteinte à son image et sa crédibilité. Il reste à trouver une solution à la crise politique grave qui découle de l'affaiblissement de l'État national et de la décrédibilisation de la figure du juge international.

La « démocratie cosmopolitique », appelée ici *cosmodémocratie* par souci d'élégance et de concision, n'a pas la prétention d'être une panacée. Elle revendique néanmoins l'avantage d'organiser les rapports internationaux selon les principes de l'État de droit, grâce à une intégration politique des espaces économiques, écologiques et sécuritaires dont l'unité est affirmée quoiqu'ils chevauchent des frontières étatiques éta-

⁸ Cf. *PR*, p. 60.

blies. Loin d'ignorer l'État national, la démocratie cosmopolitique le reprend et l'intègre avantageusement, tel un maillon, dans un ensemble plus large où son pouvoir se voit conforté par une solidarité transnationale démocratiquement et formellement structurée.

La cosmodémocratie exige par conséquent que soit reconnue l'existence d'un « patrimoine commun de l'humanité » dont la gestion, pour être juste et efficace, a besoin du concours rationnel et coordonné de tous. Ce patrimoine est celui qui fait précisément l'objet des préoccupations du discours écologique, du débat bioéthique, du droit de commerce international, du droit humanitaire et du droit pénal international.

L'*État mondialisé*, cosmodémocratiquement organisé, ne sera pas un État fédéral mondial, ni l'État hégémonique hégélien incarnant l'Esprit, mais une constellation d'États politiquement intégrés qui s'engagent à cogérer leur *res communis* selon les règles contraignantes du droit positif, en recourant, le cas échéant, aux techniques de supranationalité et de subsidiarité.

Quant à savoir comment sera articulé concrètement le principe ainsi défini, c'est là la tâche à laquelle les politiques sont conviés, pour redresser le cours d'un « ordre international » qui peine à instaurer la paix, à maîtriser la furie du marché et à contenir le risque de dérapage d'une recherche scientifique abandonnée à elle-même.